

## PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE

**3e trimestre 2020-2021**

Date du conseil d'école : 24 juin 2021

Heure de début : 18h

Heure de fin : 19h20

Présents		
Personnels Education Nationale  Vincent Ribalet, directeur Morgane Claërhout, professeur des écoles Nathalie Harscouët, professeur des écoles Karine Le Bourdon, professeur des écoles Yannick Souffez, professeur des écoles	Parents élus  Rozenn Brécard Pauline Favennec Nolwenn Gerbouin David Missiaen	Maire et son représentant Julien Le Guennec, adjoint au Maire en charge de l'éducation et de la jeunesse
		DDEN Jacqueline Cutulic
		Invités Maïwenn Le Meurlay, Agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) Morgane Fauque, responsable service éducation jeunesse
Absents/Excusés		
Education Nationale	Parents élus	Maire ou son représentant
Marc Le Pors, Inspecteur de l'Education Nationale Corinne Chevallier, professeur des écoles	Camille Corre Monelle Praget Laëtitia Thomas Maud Naour Sophie Durand	Jacques Juloux, Maire

### ORDRE DU JOUR

- Approbation du PV du conseil d'école précédent
- Désignation du ou des secrétaires de séance
- Préparation de la rentrée scolaire
- Présentation et approbation du projet d'école
- Suivi des projets
- Questions diverses

# Procès-verbal

## 1 - Approbation du PV du conseil d'école précédent

Aucune observation n'est faite concernant le procès-verbal du conseil d'école du 3<sup>e</sup> trimestre.

Lors du premier conseil de l'année, le conseil d'école a décidé à l'unanimité que les votes et avis se feront à main levée, sauf si un membre demande un avis écrit et secret.

## 2 - Désignation du ou des secrétaires de séance

Morgane Claërhout est désignée comme secrétaire de séance.

## 3 – Préparation de la rentrée scolaire

### Année 2021/2022

	<u>TPS</u>	<u>PS</u>	<u>MS</u>	<u>GS</u>	<u>CP</u>	<u>CE1</u>	<u>CE2</u>	<u>CM1</u>	<u>CM2</u>	<u>Total</u>		
Mon.	5	11	10	7	10	13	12	9	13	90	Moy	30 (28,5 hors TPS)
Bil.	2	5	6	8	6	4	2	3	6	42	Moy	21
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	<b>15</b>	<b>16</b>	<b>17</b>	<b>14</b>	<b>12</b>	<b>18</b>	<b>132</b>		

Le directeur rappelle quelques éléments de contexte. En 4 ans, les effectifs évoluent de 85 élèves à plus de 130 élèves, à moyens constants. En filière monolingue, le nombre d'élèves évolue de 55 à 90. Cela oblige, en lien avec la municipalité, à revoir assez largement l'organisation générale de l'école, sur les temps scolaires et périscolaires.

A ce jour, 90 élèves sont donc inscrits en filière monolingue. Il y a 5 TPS inscrits, dont l'accueil se fera dans la limite des places disponibles. Le Maire a fait suivre à l'équipe pédagogique la réponse de la Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale (Dasen) au courrier qu'il avait adressé concernant une ouverture. Le conseil d'école prend note qu'un comptage sera réalisé le jour de la rentrée et qu'il conditionnera, au regard de la situation de l'école et de celles des autres écoles du département, la décision d'ouverture d'une 4<sup>e</sup> classe monolingue.

Dans l'attente de cette décision, l'équipe pédagogique a donc établi deux projets de répartition.

Pour effectuer la répartition des moyens d'enseignement, le conseil des maîtres a retenu plusieurs principes.

- Privilégier la stabilité de la structure pédagogique. En effet, pour la première fois depuis plusieurs années, l'équipe pédagogique est stable.
- Opter pour une organisation adaptable aux 2 scénarios, à 5 ou 6 classes.
- Se réserver la possibilité d'adapter la répartition en fonction de l'évolution des effectifs pendant l'été et des nominations d'enseignants. Deux ou trois enseignants rejoindront l'équipe. Leur identité n'est pas encore connue

- Prendre en compte les contraintes liées la taille des classes (surface inférieure à 50 m<sup>2</sup> pour 4 des 5 classes de l'école)
- A l'horizon 2022, le gouvernement a fixé à une limite à 24 élèves pour les classes de GS, CP et CE1.

A la rentrée, le directeur sera en charge de la coordination du PIAL (Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé) sur les secteurs de collège de Moëlan, Scaër et Bannalec et sera déchargé à mi-temps.

#### **Organisation à 5 classes**

- Une maternelle bilingue (21 élèves)  
Enseignant : Yannick Souffez et un complément de service à quart temps.
- Une classe élémentaire bilingue (21 élèves)  
Enseignante : Karine Le Bourdon
- Une classe maternelle monolingue (28 à 33 élèves)  
Enseignante : Morgane Claërhout
- Une classe de CP CE1 CE2 (28 ou 29 élèves)  
Enseignant(s) : Vincent Ribalet et une décharge de direction à mi-temps
- Une classe de CE2 CM1 CM2 (28 ou 29 élèves)  
Enseignante : Nathalie Harscouët

#### **Organisation à 6 classes**

- Une maternelle bilingue (21 élèves)  
Enseignant : Yannick Souffez et un complément de service à quart temps.
- Une classe élémentaire bilingue (21 élèves)  
Enseignante : Karine Le Bourdon
- Une classe maternelle TPS-PS-PS (26 élèves)  
Enseignante : Morgane Claërhout
  - Une classe de GS-CP (17 élèves)  
Enseignant(s) : à déterminer
  - Une classe de CE1-CE2 (25 élèves)  
Enseignant(s) : à déterminer
  - Une classe de CM1-CM2 (22 élèves)  
Enseignante : Nathalie Harscouët

A priori, en cas d'ouverture, la municipalité indique que c'est une structure modulaire de type Algeco qui accueillera la 6e classe, le délai pour des travaux d'aménagement pendant l'été étant trop court. A terme, la municipalité envisage l'aménagement d'une classe à l'étage, à la place de l'actuelle bibliothèque. L'ensemble des travaux, incluant la réfection des vestiaires et des sanitaires, est donc différée à l'horizon 2022.

David Missiaen interroge la municipalité sur l'installation du module dès la matinée. Julien Le Guennec répond que c'est l'objectif mais qu'il y a une pénurie sur le territoire de ce type de structure. Il précise que celui-ci sera installé sur la cour de récréation.

Nolwenn Gerbouin interroge sur le devenir de l'actuelle bibliothèque. Le directeur indique qu'une réflexion sera menée car cet espace n'est plus adapté. En particulier, les maternelles n'y ont plus accès pour des raisons de sécurité.

David Missiaen demande si l'équipe pédagogique considère qu'un module permet d'enseigner dans de bonnes conditions. Le directeur répond que compte tenu des contraintes de coût et de délai, cela apparaît comme la moins mauvaise solution et que cette solution temporaire permettra de mener une réflexion de fond sur les futurs aménagements.

David Missiaen demande à la municipalité si des investissements sont bien inscrits au budget. Julien Le Guennec confirme qu'un budget est prévu en cas d'ouverture.

#### **4- Présentation et approbation du projet d'école**

Le projet d'école a été transmis en amont aux membres du conseil d'école et chacun a pu en prendre connaissance. Le directeur rappelle que cette présentation n'a donc pas pour objectif d'être exhaustive mais de souligner les grands axes du projet et de présenter quelques actions pour illustrer le propos.

Le projet d'école définit les orientations et les objectifs prioritaires de l'école et se traduit par un programme d'actions.

Le projet est adopté par le conseil d'école pour une durée comprise entre 3 et 5 ans. Il définit les modalités particulières de mise en œuvre des objectifs et des programmes nationaux et précise les activités scolaires et périscolaires qui y concourent. Il précise les voies et les moyens qui sont mis en œuvre pour assurer la réussite de

tous les élèves et pour associer les parents à cette fin. Il détermine également les modalités d'évaluation des résultats atteints.

Le projet est en premier lieu une démarche pédagogique. Il permet de faire converger les pratiques diverses de tous les enseignants vers un objectif commun.

La démarche de projet comporte plusieurs étapes :

- Le diagnostic.
- L'élaboration d'un programme d'action, qui vous est présenté dans ce document.
- L'évaluation qui sera effectuée chaque année et qui fera l'objet d'une restitution en conseil d'école.

Le diagnostic a permis de dégager trois enjeux. Prendre en compte les différences sociales, culturelles et de genre, aider l'élève à mieux se connaître, et aider l'élève à mieux connaître son environnement pour s'ouvrir au monde. Ce diagnostic, mené en lien avec le collège de secteur et en cohérence avec le projet académique, a permis la définition des grands axes du projet.

- **Enjeu collectif pour l'école - Enjeu n°1**

**Viser la réussite de tous les élèves dans les fondamentaux quelles que soient les différences sociales, culturelles et de genre**

La maîtrise des savoirs fondamentaux constitue une priorité nationale. Il s'agit de construire les compétences de nos élèves à lire, écrire, compter et respecter autrui, quelle que soit leur origine sociale, culturelle et économique, par la construction et le suivi à la fois bienveillant et exigeant du parcours des élèves.

**1. Objectif pédagogique : Agir sur la persévérance scolaire en rendant les élèves davantage acteurs de leur apprentissage**

	Mise en œuvre	Description suivi année	Critères d'évaluation
<b>Action 1</b>	Renforcer l'engagement dans la tâche. Permettre aux élèves de s'organiser et les guider vers l'autonomie.	Mise en place d'un plan de travail hebdomadaire pour que l'élève se rende compte des tâches à accomplir et puisse s'organiser pour les mener à leur terme.	Les plans de travail sont mis en place.  Nombre d'élèves qui mènent les activités à leur terme.
<b>Action 2</b>	Renforcer l'estime de soi et le sens des apprentissages. Permettre aux élèves de s'évaluer et de se repérer dans leur parcours d'apprentissage.	Mise en place d'un cahier de réussite pour que l'élève prenne conscience de ses progrès	Nombre d'élèves qui atteignent les compétences attendues en fin de cycle.  Les élèves sont capables de se situer dans leur parcours d'apprentissage.

L'équipe pédagogique présente au conseil d'école quelques exemples d'actions à travers la création de cahiers de réussite et de fiches de progrès.

**2. Objectif pédagogique n°2 : Renforcer l'apprentissage du vocabulaire dès le plus jeune âge pour réduire les inégalités scolaires**

	Mise en œuvre	Description suivi année	Critères d'évaluation
<b>Action 1</b>	Enrichir le lexique des élèves dès le plus jeune âge.	Mise en place du dispositif Apprentilangue en maternelle.  Accueil ciblé et personnalisé des TPS.	Les élèves relient le lexique aux contextes d'usages et sont capables de le remobiliser à l'oral ou dans des écrits (dans la vie de la classe, les apprentissages).
<b>Action 2</b>	Elaboration d'une programmation langagière en breton	Mise en place d'une programmation en breton sur les trois cycles en langue orale avec des objectifs explicites en fin de GS et de CM2.	Richesse du vocabulaire, des structures. Correction de la prononciation (capacité à être compris). Compréhension du breton parlé. Capacité à s'exprimer à l'oral.

- **Enjeu collectif pour l'école - Enjeu n°2**

**Favoriser le bien-être et l'épanouissement des élèves**

Notre école a besoin également de se construire grâce à l'implication des parents dans la scolarité de leurs enfants. Faire de l'école un lieu d'accueil, entretenir des relations régulières et un dialogue apaisé sont des conditions au développement d'une alliance éducative pour la réussite de tous les élèves.

**1. Objectif pédagogique : Aider l'élève à mieux se connaître**

	Mise en œuvre	Description suivi année	Critères d'évaluation
<b>Action 1</b>	Former les élèves au fonctionnement de leur cerveau et aux stratégies efficaces d'apprentissage en intégrant les sciences cognitives dans les pratiques pédagogiques et les parcours d'apprentissage	Choix d'un ou deux axes par an (mémorisation, attention, compréhension, évaluation, métacognition)	Les connaissances et compétences des élèves sont évaluées au terme du parcours.
<b>Action 2</b>	Mettre en place un parcours santé	Au cycle 1 et 2, des projets autour du sommeil et de l'alimentation sont menés dans les classes.	Les connaissances et compétences des élèves sont évaluées au terme du parcours.
<b>Action 3</b>	Mobiliser les partenaires institutionnels	Intervention de partenaires en début et fin de scolarité primaire Prévention sur le rôle du sommeil, de l'alimentation, de l'hygiène et d'une pratique sportive dans les apprentissages et le développement de l'enfant	Une intervention est organisée chaque année en maternelle et en CM2.

L'équipe pédagogique illustre ce deuxième enjeu en détaillant l'intervention de l'infirmière scolaire auprès des élèves de CM2

**2. Objectif pédagogique : Renforcer l'alliance éducative avec les familles pour mieux les soutenir et les associer au parcours scolaire de leur(s) enfant(s)**

	Mise en œuvre	Description suivi année	Critères d'évaluation
<b>Action 1</b>	Création d'un ENT (Environnement Numérique de Travail)	Adhésion à un ENT de l'ensemble des classes de l'école	L'ENT a été créé et les espaces classes sont actifs Des ressources sont déposées. Les espaces sont consultés par les familles.
<b>Action 2</b>	Organisation d'une matinée des parents par an à l'école	Les parents seront conviés à assister à une matinée de classe. Des expérimentations seront menées lors de semaines thématiques (la semaine de la maternelle, par exemple)	Nombre de familles participantes
<b>Action 3</b>	Avoir une approche explicite auprès des familles qui le demandent sur la manière d'accompagner la scolarité de leurs enfants	Réunion de classe explicite : accompagnement attendu hors la classe, importance du sommeil, de l'alimentation. Création d'un pas-à-pas pour les devoirs. Rendez-vous enseignant-famille biannuels.	Des comptes-rendus sont diffusés et publiés dans un espace parents dédié.  Nombre de rendez-vous parents.  Devoirs faits.

• **Enjeu collectif pour l'école - Enjeu n°3**

**Aider l'élève à mieux connaître son environnement pour s'ouvrir au monde**

L'un des défis prioritaires pour les acteurs est enfin de rassembler les partenaires autour de l'école pour aider les élèves à construire une culture commune ainsi que leur citoyenneté autonome et responsable, afin qu'ils disposent des principales compétences nécessaires à l'appréhension des enjeux d'un monde complexe en constante évolution.

**1. Objectif pédagogique n°1 : Construire un parcours culturel renforcé en lien avec les partenaires territoriaux**

	Mise en œuvre	Description suivi année	Critères d'évaluation
<b>Action 1</b>	Création d'un parcours littéraire	Visite régulière de la médiathèque : mise en place d'un parcours annuel. Participation aux projets littéraire du territoire : Rêves d'Océan et Dis-moi ton livre. Favoriser les rencontres avec les auteurs, illustrateurs de jeunesse.	3 visites par an à la médiathèque pour les élèves de tous cycles. Participation de toutes les classes aux projets littéraires, pour la construction d'une culture littéraire commune.
<b>Action 2</b>	Création d'un parcours artistique	Visite des musées : Maison-Musée du Pouldu, Pont-Aven, Musée départemental breton de Quimper. Visite de sites historiques en lien avec les arts Théâtre : Diversifier les types de spectacle ((théâtre d'objet, spectacle vivant)	Nombre de sorties effectuées par l'ensemble des classes.  Mise en place d'un support de collecte des travaux et des visites.

## 2. Objectif pédagogique : Construction d'un parcours écocitoyen exploitant l'environnement immédiat des élèves

	Mise en œuvre	Description suivi année	Critères d'évaluation
<b>Action 1</b>	Mise en place du tri sélectif dans les classes.	Équiper chaque classe de bacs pour récupérer le papier à recycler ou à réutiliser (brouillon)	Les élèves et adultes de l'école utilisent les bacs de recyclage.  La consommation de papier par l'école.
<b>Action 2</b>	Education à la réduction des déchets	Rendre les élèves responsables de leur consommation (eau lors du lavage des mains/ électricité quand on sort de la classe) Nourriture : gérer ses déchets : projet en lien avec la cantine. Demande d'un composteur à Quimperlé communauté/mairie.	Le bac de compostage a été installé.  Les élèves et adultes de l'école savent se servir du composteur et ont réduit leurs déchets.
<b>Action 3</b>	Jardinage à l'école	Mettre en place un bac de compostage ou lombricompostage au niveau de l'école. Création d'un potager. Plantations de saison Hôtel à insectes	L'espace jardinage est créé et toutes les classes de l'école l'ont investi.
<b>Action 4</b>	Organiser des sorties régulières de proximité sur la thématique de la sensibilisation à la protection de l'environnement	Intervention d'associations/ partenaires locaux en lien avec l'environnement.  Protection du littoral (dune, plage)	Tous les élèves de l'école ont participé à une intervention de sensibilisation à la protection de leur environnement proche.
<b>Action 5</b>	Mener une démarche collaborative autour de la rénovation de la cour de récréation	Intervention du CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) à partir de septembre 2021	Les travaux sont engagés.

L'équipe pédagogique présente pour illustrer ce dernier enjeu la démarche qui sera menée avec le CAUE à la rentrée pour rénover la cour de récréation.

Le projet d'école est adopté à l'unanimité.

### 5- Suivi des projets

Le contexte sanitaire n'a pas permis de mener tous les projets envisagés.

(Liste non exhaustive des projets)

- Parcours culturel et artistique

Dis-moi ton livre et rencontres d'auteurs dans le cadre du festival Rêves d'Océans

Activités avec Maud Naour, de la maison-musée

Visite de l'exposition sur Degas à la médiathèque

Projet croquis avec Rozenn Brécard

- Parcours d'éducation physique

Cycle natation pour le cycle 2

Cycle surf pour les élèves de CE2 CM1 CM2 monolingue

Projet nager en mer pour les CE2 CM1 CM2 bilingues

- Parcours santé

Intervention de l'infirmière scolaire (CM2)

Intervention de TBK sur la sécurité routière

### 6-Questions diverses

L'adjoint à l'Education présente le dispositif d'accompagnement de la rédaction du futur Plan Educatif Local (PEL). Un PEL a pour objet de faire du lien et amener de la cohérence entre les différents temps et espaces socio-éducatifs des enfants et des jeunes. Il cherche pour cela à favoriser l'implication des enfants, des jeunes et de leur famille à la vie de la commune. Un cabinet d'études a été mandaté pour effectuer un état des lieux.

L'écriture du PEL s'accompagnera de celle du Plan Educatif Territorial (PEDT), outil de collaboration locale qui rassemblera l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation.

Des réunions de concertation seront organisées de septembre à décembre. La mise en place est prévue pour septembre 2022.

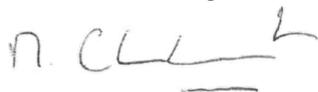
David Missiaen interroge la municipalité sur la sécurité aux abords de l'école, les représentants élus des parents d'élèves ayant interpellé la mairie à ce sujet par courrier. Il précise que le développement des modalités douces de déplacement (à pied, en vélo) implique des aménagements renforcés en termes de sécurité. Il alerte également la municipalité sur la vitesse de certains véhicules, notamment les cars de TBK. Concernant les aménagements possibles, Julien Le Guennec rappelle que la route devant l'école est une départementale et que cela nécessite des concertations complexes. Il est prévu de refaire un point sur ces sujets lors du premier conseil d'école de l'année scolaire à venir.

Interrogée sur la pose d'un panneau d'affichage supplémentaire, Morgane Fauque, responsable du service Education Jeunesse, répond que celui-ci est en commande.

Par ailleurs, David Missiaen rappelle que les entrées et sorties de l'école restent problématiques. Les représentants de la municipalité vont réétudier le dispositif.

Le Président du conseil d'école lève la séance à 19h20.

La Secrétaire, Morgane Claërhout



Le Président, Vincent Ribalet

